N.B. Document à remplir pour toutes modifications durant l'année (si nécessaire)

Formulaire de modification à la fiche d'inscription 2023-2024

Nom : _____

Degré : _____

Date de l'envoi : _____

« N.B. En début d'année scolaire, aucun formulaire de modification se sera accepté du 29 août au 9 octobre par mesure de sécurité. »
Règles de fonctionnement 3.2

AVIS DE 10 JOURS OUVRABLES

*Article 3.2 : « Tout au long de l'année, les parents doivent aviser par écrit de leur intention de modifier ou de cesser la fréquentation de leur enfant au service de garde. Il faut compter **10 jours ouvrables** avant que cela soit effectif. Vous devrez verser les frais de garde couvrant les 10 journées. À des fins administratives, une modification de fréquentation s'applique sur une période d'au moins 8 semaines. »*

☐ Modifier l'horaire

Par la présente, je désire modifier l'horaire de mon enfant de façon permanente.
Exemple : + ou – de présences, changement de repas. Voici la modification demandée :

_____

_____

_____

_____

La modification débutera le : _____et les frais en lien avec le 10 jours ouvrables prendront fin le : _____

N. B. Veuillez noter qu'une modification de votre part peut occasionner un changement de groupe sans préavis pour votre enfant.
Pour annuler une inscription à une journée pédagogique, le parent doit prévenir le service de garde 15 jours ouvrables avant la journée.

☐ Arrêt de fréquentation

Par la présente, je désire cesser la fréquentation de mon enfant de façon permanente. En comptant les 10 jours ouvrables, sa dernière journée sera le : _____

☐ Voyage

Par la présente, je vous avise que mon enfant sera absent au service de garde du _____ au _____ en raison d'un voyage.

N. B. Article 6.1.2 « Aucun crédit de frais de garde n'est accordé si votre enfant est absent pour raison de voyage. »

Signature du parent : _____

Ceci est de votre responsabilité d'aviser l'enseignant de votre enfant.
Vous pouvez envoyer ce document à l'adresse courriel suivante :
sdgharicotrose@cssportneuf.gouv.qc.ca

Réservé à l'administration
Document reçu le :